

Votée par l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2023

La cotisation adhérent vous donne droit à un ensemble de prestations dites « **ensemble socle de service** ». Cette offre comprend **le suivi individuel de santé de vos salariés, les prestations de maintien en emploi et des actions de prévention/aide à l'évaluation des risques**. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter notre catalogue.

Cotisation annuelle *	90€ HT par salarié
Droit d'entrée nouvel adhérent (la première année)	10€ HT par salarié
Cotisations intérimaires	90€ HT par salarié
Absence convocations intérimaires	27€ HT par absence
Cotisation nouvelle embauche	90€ HT par salarié
Cotisation suite DPAE	90€ HT par salarié
Cotisation travailleur éloigné-salarié extérieur	90€ HT par salarié

* Tarif fixé quels que soient:

- Le contrat (CDD ou CDI)
- Le temps de travail
- La catégorie déclarée (SI, SIA, SIR)

GRILLE TARIFAIRE 2024 – Autres offres

Votée par l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2023

Cotisation annuelle	
Offre fonction publique hospitalière	125€ HT par salarié
Offre spécifique – indépendants (non incluse ensemble socle)*	90€ HT par personne inscrite
Offre complémentaire – module NOA (non incluse ensemble socle)	150€ HT par année civile

* Le contenu de l'offre spécifique est accessible directement sur notre site internet ou en consultant le document « offre de service du CSTG323